



## Problem de dialogue avec mon agence immobiliere

Par **papazianx**, le **19/05/2010** à **10:33**

Bonjour,

Suite a une fuite au niveau de la salle d'eau du locataire du dessus, mon appartement est inondée.

Après plusieurs appels au près de mon agence immobiliere, je constate que c'est dernier ne font pas le nécessaire pour faire venir un plombier.

Ceci dure depuis une dizaine de jours, que dois-je faire ?

Est-il possible de ne pas payer de loyer pour ce mois-ci, tout en restant dans mes droits.

Par **fif64**, le **19/05/2010** à **10:57**

Appel téléphonique = Pas de trace.

Je vous conseille de leur envoyer un courrier / fax / email (le mieux étant un courrier LRAR) en leur rappelant vos problèmes.

S'ils continuent à ne rien faire, vous allez voir le juge des référés près du tribunal d'instance dans le ressort duquel se trouve votre commune, en lui demandant le droit de ne pas payer votre loyer mais de le consigner chez un mandataire (Caisse des Dépôts et Consignation, etc...)

Par **papazianx**, le **19/05/2010** à **11:40**

Merci, je vais suivre vos conseils et commencer par le recommandé.